

Approche sociologique des mariages arrangés et forcés

Nawal BENSALD

04/12/2015

Approche sociologique des mariages arrangés et forcés

- 1) L'institution du mariage
- 2) Le mariage arrangé
- 3) Le mariage forcé
- 4) Le mariage blanc, gris et thérapeutique
- 5) Mariage et politique migratoire européenne

Approche sociologique des mariages arrangés et forcés

1/ L'institution du mariage

Le choix du conjoint est lié à des dispositions inconscientes auxquelles chaque individu est socialement dépendant: sociabilité ségrégative, distribution sociale des goûts, ... (Bozon)

Donc:

La majorité de toutes les unions sont de tendance homogame. Le mariage romantique n'existe qu'au terme du filtrage des préférences homogames.

De plus:

Le mariage est un projet collectif dans la majorité des régions du monde (Inde, Japon, Monde Arabe,...) >< approche individuelle du monde occidental .

Approche sociologique des mariages arrangés et forcés

L'institution du mariage est ainsi fondée sur des normativités variées:

Il convient de déconstruire la normativité du mariage romantique et du projet individuel comme seuls prismes de compréhension de cette institution.

Approche sociologique des mariages arrangés et forcés

2/ Le mariage arrangé:

Définition sujette à controverse, pas de consensus ni parmi les travaux scientifiques ni parmi les acteurs institutionnels et associatifs.

Une définition: « *En cas de mariage arrangé, les familles des deux futurs époux ont un rôle central dans l'arrangement du mariage; cependant le choix de se marier ou non peut être exercé à tout instant par les deux futurs époux.* » (Garcia)

⇒ **Tension: Comment établir la ligne de fracture entre le consentement et le non-consentement ? Quels indicateurs?**

Approche sociologique des mariages arrangés et forcés

Pour certains le mariage arrangé est une forme de violence:

- « *Est-ce que le fait de faire peser le poids des traditions, ce n'est pas déjà une violence ?* »
- « *Dans le mariage arrangé où est la femme ? Comment va-t-elle s'accomplir en tant que femme ? Où sont les valeurs émancipatrices ?* »
- « *Le mariage arrangé contient intrinsèquement de la violence. C'est une question de soumission.* »

Approche sociologique des mariages arrangés et forcés

Pour d'autres, le mariage arrangé n'est pas une violence:

- « *Le mariage arrangé est une négociation où les conjoints peuvent trouver leur compte. »*
- « *Quand on dit, oui c'est des mariages arrangés et tout ça, on pousse des hurlements... alors que non, ces gens sont très heureux. »*
- « *La communauté turque et marocaine c'est quand même des migrations très collectives. Et donc être inclus dans cette grande famille c'est quelque chose de rassurant et donc en sortir c'est se couper de cette protection. Et par les temps qui courent, l'absence de boulot, la précarité, beaucoup de jeunes sont plutôt bien dans ce cocon. Il n'y a pas de conflit»*

Approche sociologique des mariages arrangés et forcés

Pour d'autres enfin, c'est la personne concernée qui est seule juge:

« 'Arrangé'? Je ne sais pas. Je laisse la personne décider elle-même parce que peut-être que moi mon seuil n'est pas le même que celui de la personne que j'ai en face. »

« Ce que nous pouvons estimer comme étant de la violence n'est pas (forcément) vécu comme de la violence, c'est aussi référencer notre interprétation et c'est ça qui fait que c'est compliqué. L'idéal c'est de pouvoir les interroger elles (les personnes concernées) évidemment. »

« Le plus important c'est la manière dont la personne le vit. »

Approche sociologique des mariages arrangés et forcés

Une proposition de consensus, le recours à la casuistique:

On passe alors d'un phénomène de société, descriptible dans sa généralité, à un phénomène individuel, descriptible par l'individu lui-même.

- ⇒ Donc chaque cas est unique, pas d'inférence, pas de généralisation.
- ⇒ Ce sont les personnes concernées qui sont seules juges de la violence éventuelle du projet de mariage.

Approche sociologique des mariages arrangés et forcés

3/ Le mariage forcé:

Quelle définition suivant le point de vue des acteurs de terrain?

« Je dirais que forcé c'est à partir du moment où il y a une contrainte on ne peut même pas en discuter, ce sera comme ça. »

« C'est le sentiment d'être obligé, d'avoir envie de dire non et de ne pas pouvoir le faire. »

« Mais bon, pour ma mère qui me dit que si je n'accepte pas, elle va être plus mal encore ou pour la réputation dans le quartier (...), voilà, je ne vois pas comment dire non, je ne trouve pas la possibilité en moi de dire non. Je dis oui mais en réalité je veux dire non. »

Approche sociologique des mariages arrangés et forcés

⇒ Dans le mariage forcé on est dans **la contrainte** et **la violence** (psychologique et/ou physique): chantage affectif, enfermement, confiscation de papiers d'identité etc.

Approche sociologique des mariages arrangés et forcés

Article 146 du Code Civil: « Il n’y a pas de mariage lorsqu’il n’y a pas de consentement. »

Article 146 ter du Code Civil: « Il n’y a pas de mariage non plus lorsque celui-ci est contracté sans le libre consentement des deux époux et que le consentement d’au moins un des deux époux a été donné sous la contrainte ou la menace. »

⇒ Depuis la publication de la Loi du 2/6/2013 dans le MB du 23/09/2013, la cohabitation légale forcée est assimilée à un mariage forcé.

Approche sociologique des mariages arrangés et forcés

Les sanctions sont revues à la hausse pour les mariages et les cohabitations forcées:

Avant Loi du 2/06/2013	Après Loi du 2/06/2013
<ul style="list-style-type: none"> -De 1 mois à 3 ans d'emprisonnement - et de 50 à 250€ d'amende 	<ul style="list-style-type: none"> -De 3 mois à 5 ans d'emprisonnement - et de 250 à 5.000€ d'amende

Source: National Migration Network

4.1/ Mariages blancs:

Article 146 bis du Code Civil: « Il n’y a pas de mariage lorsque, bien que les consentements aient été donnés en vue de celui-ci, il ressort d’une combinaison de circonstances que l’intention de l’un au moins des époux n’est manifestement pas la création d’une communauté de vie durable, mais vise uniquement l’obtention d’un avantage en matière de séjour, lié au statut d’époux. »

⇒ Arrangement entre conjoints.

Approche sociologique des mariages arrangés et forcés

4.2/ Mariages gris:

Dans ce type d'union, l'une des deux personnes est sincère et de bonne foi et se trouve victime de la manipulation de son conjoint dont l'objectif est uniquement d'obtenir un droit de séjour en Belgique.

4.3/ Mariages thérapeutiques:

Mariage envisagé comme une planche de salut par les parents lorsque le jeune tombe dans la criminalité, se drogue, a des problèmes psychiatriques ou est homosexuel (homosexualité considérée dans certaines familles comme une déviance).

Ce type de mariage est problématique lorsqu'il est imposé.

5/ Mariage et politique migratoire européenne:

- Brion: l'extrême sévérité de la politique migratoire peut devenir un incitant à la survenance de mariages transnationaux et au cortège de violences qui peuvent les caractériser.
=> pratique du mariage transnational moins incertaine et dangereuse que des formes illégales d'accès au territoire.
- Un possible effet paradoxal de la restriction législative de l'accès au territoire peut donc consister en une augmentation des violences intra-familiales et/ou intra-conjugales.